

Commune de LAVEYRON  
Drôme  
**ARRETE N° S – 2017 – 25**

**Le Maire de la commune de LAVEYRON,**

**Vu** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2215-1 relatifs au pouvoir de police du maire,

Considérant que l'entreprise Alain BRUC sise Le Village à VINZIEUX (07) a été missionnée par la commune pour réaliser des travaux d'élagage et de débroussaillage dans le Parc de la Ronceraie et le bois attenant,

Considérant que pour assurer la bonne exécution de ces travaux, il convient de prendre les mesures de sécurité nécessaires,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

- Du lundi 15/01/2018 au vendredi 02/03/2018 l'accès au Parc de la Ronceraie et au bois attenant sera interdit au public. Seuls les services techniques municipaux et les entreprises habilitées par eux pourront accéder au parc et au bois.

- Durant cette période, les parkings publics de l'allée de la Ronceraie pourront être temporairement fermés au public.

**ARTICLE 2**

Les services techniques municipaux et l'entreprise Alain BRUC assureront la mise en place de la signalisation réglementaire et les mesures de sécurité nécessaires.

**ARTICLE 3**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de LAVEYRON.

**ARTICLE 6**

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- la Gendarmerie de St VALLIER,
- les Services techniques communaux,
- l'entreprise Alain BRUC

Fait à LAVEYRON, le 20/12/2017

Le Maire,  
Jean-Yves COQUELLE

